



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de séance :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Georges BADER, Jean-Paul DEGUIN, Marie LEPAGE, Raymond PETIT et Sylvie RIBES

Les conseillers municipaux : Catherine CARTIER, Gilles COTTENCIN, Jean-Pierre HERAULT, Mathieu LAMBERT, Jacqueline Mestdagh, Nicole PETITPAS-DAUPHIN, Céline TOULOUSE-FOYER, Francis REINE, Evelyne MICHEL

Absent avec pouvoir : Patrick MASSON donne pouvoir à Marie LEPAGE
François DORANGE donne pouvoir à Francis REINE
Mounira BOUMENDJEL donne pouvoir à Georges BADER
Jennifer OLEKSY donne pouvoir à Evelyne MICHEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie RIBES est élue secrétaire

Date de Convocation : 23/04/2026	Date d’Affichage : 23/04/2026
Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 15
	Votants : 19

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27/03/2026

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Budget Ville

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif (CA) et Compte de Gestion (CG). Il met en évidence des informations clés sur la situation financière.

La procédure de validation est entièrement dématérialisée ce qui permet la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU du Budget Ville fait ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 924 305,22 €	509 539,81 €
Recettes	2 477 794,50 €	292 382,22 €
Résultat de l'exercice N	553 489,28 €	- 217 157,59 €
Reports N-1	3 200 848,79 €	- 65 655,25 €
Résultat global de l'exercice N	3 754 338,07 €	- 282 812,84 €
Reste à réaliser dépenses		- 148 173,59 €
Reste à réaliser recettes		592 196,00 €
Résultat Global de Clôture	3 754 338,07 €	- 282 812,84 €
	3 471 525,23 €	

Après présentation du CFU 2025, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Monsieur Jean-Pierre HERAULT, préside la séance et procède à l'adoption du Compte Financier Unique 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget ville.

2 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – Budget Ville

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU présentent les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2025	+ 553 489,28 €
Résultat 2024 reporté	+ 3 200 848,79 €
Résultat cumulé 2025 à affecter	+ 3 754 338,07 €

INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement 2025	- 217 157,59 €
Solde d'exécution 2024 reporté	- 65 655,25 €
Solde d'exécution d'investissement cumulé 2025	- 282 812,84 €

Restes à réaliser en dépenses	- 148 173,59 €
Restes à réaliser en recettes	+ 592 196,00 €
Besoin de financement	0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La reprise du déficit d'investissement en débit du c/001 pour 282 812,84 €
- La reprise des restes à réaliser en dépenses et recettes
- La reprise du solde de l'excédent de fonctionnement au crédit du c/002 pour 3 754 338,07 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'affectation des résultats 2025 du budget ville.

3 – APPROBATION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026 – Budget Ville

Les articles 2 et 3 de la loi du 10 janvier 1980 indiquent qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux de chacune des taxes locales et par conséquent, le produit attendu de chacune d'entre-elles dans les limites générales imposées par la loi.

Sur les bases prévisionnelles d'imposition notifiées par le Directeur Départemental des Finances Publiques (D.D.F.P), après échanges du Conseil Municipal, M. le Maire propose d'augmenter les taux de 0,5 points soit :

	Taux 2026
FONCIER BATI	38,87
FONCIER NON BATI	48,70
TAXE D'HABITATION	18,55

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la délibération.

4 – APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 – Budget Ville

En préambule de l'approbation des subventions aux associations 2026, Monsieur Georges BADER ne prend pas part au vote pour l'association ADERE, Monsieur Jean-Paul DEGUIN ne prend pas part au vote pour l'association ANCIENS COMBATTANTS ET DEMOBILISES D'EGREVILLE, Messieurs François DORANGE, Jean-Pierre HERAULT et Jean-Paul DEGUIN ne prennent pas part au vote pour l'association E.L.A, Monsieur Jean-Pierre HERAULT ne prend pas part au vote pour l'association HISTOIRE LOCALE et Nicole PETITPAS-DAUPHIN ne prend pas part au vote pour l'association BALADE DOUCE.

L'attribution des subventions aux associations 2026 est proposée de la façon suivante :

Nom de l'Association	Pour	Contre	Abst.	Montant voté
Coopérative scolaire – École élémentaire Jules Massenet	19	0	0	3 240 €
Coopérative scolaire – École maternelle Dufet-Bourdelle	19	0	0	1 728 €
ADERE	17	0	0	1 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	19	0	0	1 000 €
Anciens Combattants et démobilisés d'Egreville	18	0	0	400 €
Association des Parents d'Élèves d'Egreville	19	0	0	400 €
Club Nautique du Canton de Lorrez	19	0	0	3 000 €
Egreville Loisirs Animations	16	0	0	4 500 €
Forme et Danse	19	0	0	2 000 €
Histoire Locale	18	0	0	200 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Egreville	19	0	0	1 500 €
Judo Club	19	0	0	6 000 €
O Com Trois Pommes	19	0	0	400 €
Randogrevilloise	19	0	0	350 €
Sébulba	19	0	0	4 000 €
Tennis Club	19	0	0	1 400 €
AHVOL	18	0	1	100 €
Balade Douce	18	0	0	500 €
Espérance du Bocage	19	0	0	100 €
AACVR	19	0	0	150 €
Amicale PSGI Nemours	17	1	1	400 €
TOTAL				32 368 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la délibération.

5 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget Ville

M. le Maire propose le Budget Primitif de l'exercice 2026 du Budget Ville, au niveau du chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement et qui s'équilibre en recettes et dépenses ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	6 146 166,00 €	6 146 166,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	4 483 069,00 €	4 483 069,00 €
TOTAL DU BUDGET	10 629 235,00 €	10 629 235,00 €

Monsieur le Maire demande de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget au cours de l'exercice 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la délibération.

6 – APPROBATION DU CFU 2025 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif (CA) et Compte de Gestion (CG). Il met en évidence des informations clés sur la situation financière.

La procédure de validation est entièrement dématérialisée ce qui permet la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU du Budget Assainissement fait ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	203 902,04 €	347 985,86 €
Recettes	86 662,47 €	1 056 093,17 €
Résultat de l'exercice N	- 117 239,57 €	708 107,31 €
Reports N-1	387 960,31 €	- 466 220,01 €
Résultat global de l'exercice N	270 720,74 €	241 887,30 €
Reste à réaliser dépenses		0,00 €
Reste à réaliser recettes		0,00 €
Résultat Global de Clôture	270 720,74 €	241 887,30 €
	512 608,04 €	

Après présentation du CFU 2025, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Monsieur Jean-Pierre HERAULT, préside la séance et procède à l'adoption du Compte Financier Unique 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement.

7 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – Budget Assainissement

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU présentent les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2025	- 117 239,57 €
Résultat 2024 reporté	+ 387 960,31 €
Résultat cumulé 2025 à affecter	+ 270 720,74 €

INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement 2025	+ 708 107,31 €
Solde d'exécution 2024 reporté	- 466 220,01 €
Solde d'exécution d'investissement cumulé 2025	+ 241 887,30 €

Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La reprise du déficit d'investissement en débit du c/001 pour 241 887,30 €
- La reprise des restes à réaliser en dépenses et recettes
- La reprise du solde de l'excédent de fonctionnement au crédit du c/002 pour 270 720,74 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'affectation des résultats 2025 du budget assainissement.

8 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget Assainissement

M. le Maire propose le Budget Primitif de l'exercice 2026 du Budget Assainissement, au niveau du chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement et qui s'équilibre en recettes et dépenses ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	391 706,00 €	391 706,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	618 794,00 €	618 794,00 €
TOTAL DU BUDGET	1 010 500,00 €	1 010 500,00 €

Monsieur le Maire demande de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget au cours de l'exercice 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la délibération.

9 – LISTE DES CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES D'ETRE DÉSIGNÉS POUR SIÉGER EN TANT QUE COMMISSAIRE AU SEIN DE LA CCID

Monsieur le Maire rappelle que les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double.

Leur nomination a lieu dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseils Municipaux. Un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune.

Une liste de 32 contribuables doit être dressée, parmi lesquels seront désignés, par le Directeur Départemental des Finances Publiques, les commissaires et leurs suppléants qui siègeront, pendant la durée du mandat du Conseil Municipal, au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (8 commissaires et 8 suppléants), ainsi que les conditions que doivent remplir les personnes ainsi désignées.

La liste proposée est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mounira BOUMENDJEL	Yannick DESHARBES
Jean-Pierre HERAULT	Aline NENAULT
Patrick MASSON	Chantal CROISSY
Christophe BOYER (extérieur à la commune)	Jean-Pierre DE KANEL
Georges BADER	Bernard DEMARS
Francis REINE	Jean-Luc MORIN
Mathieu LAMBERT	Christian FROT
Evelyne MICHEL	Richard BOBER
Nicole PETITPAS-DAUPHIN	Antoine LATSCHA
Jacqueline MESTDAGH	Nicole LOPEZ
Catherine CARTIER	Michel GASTINEAU
Jean-Paul DEGUIN	Stéphane MENDES
Sylvie RIBES	Sylvain BRIHAYE
Marie LEPAGE	Martine EVRARD
Jean-Claude BRIARD	Jennifer OLEKSY
Céline TOULOUSE-FOYER	Alexis KERLO (extérieur à la commune)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la délibération.

Tour de table – questions diverses

Monsieur PETIT nous informe du passage en LED des places Massenet, Berne Bellecour et de la rue Saint-Martin.

Monsieur DEGUIN nous informe que 53 postes de pêche sont prévus pour le concours du 1^{er} mai. Accueil des adultes le matin et des enfants l'après-midi. Barbecue et buvette.

Monsieur Pommier remercie Monsieur LAMBERT pour avoir dépanné la commune, un week-end, lors de la panne d'électricité à la salle des fêtes.

Monsieur COTTENCIN rappelle que les corbeaux continuent de causer des nuisances graves pour les riverains.

Monsieur HERAULT rappelle que la procédure nous permettant de réguler la population de corbeaux est engagée.

Monsieur BADER nous informe de l'aménagement intérieur et de l'agrandissement extérieur de la maison de santé pour accueillir notre nouveau chirurgien-dentiste. Par ailleurs, il nous signale que des tests doivent être effectués pour confirmer ou infirmer une possible émission de radon dans le cabinet médical.

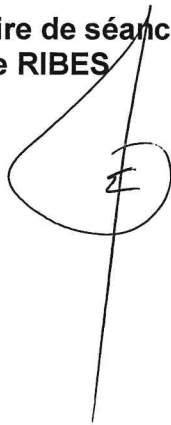
Madame LEPAGE informe que le site internet ne va pas tarder à être en ligne.

Monsieur Le Maire est réélu président du PSB (Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable).
Monsieur HYEST est réélu président de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et Monsieur le Maire, 2^{ème} vice-président, en charge de l'aménagement du territoire et de l'EPAGE (Gestion du Loing et de ses affluents).

Monsieur le Maire s'est présenté à l'élection de la présidence du SIVOM (Piscine d'Egreville). Une élue de Villebéon a été élue avec 13 voix sur 25 (12 pour M. POMMIER).

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h53.

La secrétaire de séance,
Sylvie RIBES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical line extending downwards and a small horizontal stroke across the middle.

Le Maire,
Pascal POMMIER

A blue circular official stamp of the Mayor of Eglevieux. The text "MAIRE D'EGLEVIEUX" is written around the top half of the circle, and "1620" is at the bottom. In the center is a coat of arms. A large, stylized black ink signature is written over the stamp.